

Société civile et monitoring du processus de SRP au Burkina Faso

Réalisations, expériences et perspectives

Étude commandée par

***le Secrétariat d'État à l'économie (seco) et la Direction du développement et de
la coopération (DDC)***

réalisée par

***le Service de désendettement de la Communauté de travail des œuvres
d'entraide***

Berne, Suisse
Décembre 2003

Table des matières

Abréviations	iii
1. Introduction	1
2. Contexte général	2
3. Système de monitoring et société civile.....	3
Système de monitoring	3
Expérience et propositions de la société civile.....	3
Modifications proposées	5
4. Étude des capacités requises.....	5
Fonctions et activités actuelles des OSC.....	5
Trois rôles principaux à définir	7
Monitoring: en régie gouvernementale ou hors du système officiel?	8
Capacités nécessaires	9
Capacités requises et capacités existantes	9
5. Conclusions	12
6. Recommandations	14
Recommandations générales	14
Possibilités d'intervention du seco	14
Possibilités d'intervention de la DDC	14
Annexe I: Termes de référence	16
Annexe II: Bibliographie.....	17
Annexe III: Personnalités consultées.....	19

Abréviations

ATT	Association Tin Tua
CGD	Centre pour la gouvernance démocratique
CIFOEB	Centre d'information, de formation et d'études sur le budget
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DDC	Direction du développement et de la coopération
FMI	Fonds monétaire international
IDASA	Institute for Democracy in South Africa
INADES-Formation	Institut africain pour le développement économique et social – Centre africain de formation
OSC	Organisation de la société civile
ONG	Organisation non gouvernementale
RECIF/ONG	Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG
PPTE	Pays pauvres très endettés
REN-LAC	Réseau national de lutte anti-corruption
Seco	Secrétariat d'État à l'économie
SPONG	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté

1. Introduction

Le Burkina Faso est depuis longtemps un pays d'intervention prioritaire de la Coopération suisse (seco et DDC). Les deux pays entretiennent ainsi des liens de coopération depuis de nombreuses années. Un bureau de coordination à Ouagadougou représente la DDC et le seco. L'aide financière de la Suisse au Burkina Faso se montait à 23 millions de francs en 2002. La DDC concentre ses programmes sur le développement rural, l'aide aux organisations sociales et professionnelles, aux petites et moyennes entreprises et artisanales ainsi que sur la décentralisation. La DDC a également trouvé des partenaires auprès plusieurs organisations de la société civile. Le seco, de son côté, fournit une assistance budgétaire depuis 1994.

La Coopération suisse a très largement participé au processus de Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), elle a surtout cherché à accroître la participation au processus des organisations de la société civile (OSC). Le Secrétariat d'État à l'économie pour sa part s'est borné à ouvrir une ligne de crédit bilatéral pour soutenir le processus de SRP au plan local, en plus de son aide budgétaire en cours. Une évaluation de l'engagement bilatéral de la DDC dans le processus de SRP au Burkina Faso a fait ressortir, récemment, l'intérêt pour la Coopération suisse, "d'étudier des mesures susceptibles d'accroître les capacités de la société civile". Au Burkina Faso, la Coopération suisse concentre pour l'heure ses efforts sur la participation des OSC au monitoring du processus de SRP. Comme le Burkina Faso réexamine actuellement son Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), l'étude est tout à fait opportune.

Le but de la présente étude est d'informer la DDC et le seco de leurs possibilités de soutien des OSC dans le processus de monitoring de la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso. Il s'agit notamment d'une appréciation des rôles, des activités et des stratégies des OSC dans le monitoring du CSLP ainsi que d'une analyse de leurs capacités (voir les termes de référence en annexe I). L'étude reflète de manière particulière la perspective de la société civile au Burkina Faso.

L'étude des organisations de la société civile et de leur participation au processus de monitoring s'appuie sur une série de documents (voir bibliographie en annexe II), sur des entretiens avec des représentants des OSC et sur la participation à un forum de la société civile, de trois jours, au Burkina Faso. En ce qui concerne les entretiens avec des collaborateurs d'OSC, le bureau de coordination de Ouagadougou a prêté son concours pour sélectionner les OSC en fonction de leur visibilité et de leur engagement, avec une préférence pour les organisations déjà partenaires de la coopération suisse. Par conséquent, cette part de la société civile burkinabé n'a pas de véritable caractère statistiquement représentatif. Au total, 16 OSC ainsi que deux institutions gouvernementales ont été retenues pour un entretien avec, en général, soit un dirigeant, soit un cadre de l'organisation. Les entretiens duraient en moyenne une heure. Dans plus de la moitié des entretiens, plusieurs membres de l'organisation participaient à la discussion (liste des personnes consultées en annexe III).

Le chapitre suivant présente les grandes lignes de la problématique. La 3^e partie donne une vue d'ensemble du système de monitoring de la stratégie de réduction de la pauvreté, en évoque les vices tels que les perçoivent les OSC et considère les propositions de changement du dispositif en vigueur. Les capacités requises des OSC en matière de monitoring sont étudiées dans la 4^e partie et la 5^e partie présente les conclusions. Le rapport se termine sur une série de recommandations à l'intention du seco et de la DDC concernant leurs possibilités d'action susceptibles de renforcer la capacité de monitoring des OSC au Burkina Faso.

2. Contexte général

En Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres du monde avec un revenu par tête de US\$230. 45% des 12.3 millions de Burkinabés vivent dans une pauvreté extrême avec un dollar par jour, dans les zones rurales et sont en majorité des femmes. Le taux migratoire dans les pays voisins, côtiers pour la plupart, notamment la Côte d'Ivoire, est élevé. Selon l'indice du développement humain du rapport annuel du PNUD, le Burkina Faso occupait, en 2001, le 173^e rang sur 175. L'espérance de vie à la naissance y est de 46 ans, la mortalité infantile de 104 p. 1000, et le pays compte 3 médecins pour 100'000 habitants. Le taux d'alphabétisme chez les adultes est de 25%. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour accroître la scolarisation, en 2001, 36% seulement des enfants ont été inscrits à l'école primaire, ce qui représente un des taux les plus bas du monde.

Le Burkina Faso est fortement dépendant de l'aide étrangère, qui représente environ 15% du PIB, 30% du budget et 80% des investissements. Avec un PIB de quelque US\$2.5 milliards, le taux de croissance moyen se monte à 5.1% pour la période 1991-2002. Le Burkina Faso accuse un déficit permanent de sa balance de paiements. La population dans sa majorité (80%) pratique une agriculture de subsistance et l'élevage de type pastoral. Le secteur agricole compte pour près d'un tiers du PIB. Très dépendante de l'aide internationale ; des exportations de coton (44% des exportations totales pour la décennie 1990-2000) et sensible aux bouleversements extérieurs, comme l'a prouvé récemment le conflit qui a secoué la Côte d'Ivoire, l'économie burkinabé est extrêmement vulnérable.

Le Burkina Faso a été l'un des premiers pays à avoir mené à terme le processus du CSLP ; celui-ci a été préparé en sept mois seulement puis approuvé par les conseils de la Banque mondiale et du FMI en 2000. Le CSLP s'appuie sur la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) établie en 1995 et qui couvre une décennie. Le CSLP repose sur quatre piliers : (a) accélérer le rythme et la répartition équitable de la croissance économique, (b) donner accès aux services sociaux à la population défavorisée, (c) accroître le niveau de revenus et d'emploi de la population la plus démunie, enfin, (d) promouvoir la bonne gouvernance.

Le CSLP a été élaborée par un petit groupe au sein des autorités gouvernementales, sans réelle participation de la société civile. Après la première ébauche, deux consultations ont été organisées au niveau régional avec la participation de la société civile. Toutefois, ces consultations avaient essentiellement pour but d'informer les participants de ce qu'était le CSLP. Des consultations similaires ont eu lieu au cours des évaluations annuelles du processus du CSLP. Mais la participation de la société civile au processus est restée faible et la population dans sa grande majorité ignore l'existence du CSLP. Plusieurs interlocuteurs ont estimé que 10% à peine de la population en avait entendu parler.

3. Système de monitoring et société civile

Système de monitoring

Le CSLP a été approuvé par les comités de la Banque mondiale et du FMI en juin/juillet 2000, mais ce n'est qu'en mars 2001, soit plus de 7 mois après, que le dispositif de monitoring a été approuvé par le gouvernement du Burkina Faso. Le système comporte trois niveaux : le niveau de décision, représenté par le comité ministériel chargé de superviser la mise en œuvre du CSLP, le niveau technique, assuré par le comité technique inter-ministériel chargé de suivre l'évolution du CSLP, et le niveau opérationnel assuré par les groupes sectoriels. Ceux-ci sont hébergés dans différentes agences gouvernementales participant à la mise en œuvre du CSLP. Leur tâche, suivre les opérations sur le terrain et rédiger des rapports à l'intention du comité technique. La société civile ne fait que participer à certains de ces groupes sectoriels, suivant leur spécialisation. Toutefois, on a pu constater que ces groupes n'organisaient pas de réunions régulières et que leurs mandats ne semblaient pas avoir été clairement définis. L'organisation gouvernementale ONAPAD (Observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable), instituée en coopération avec le PNUD, participe au mécanisme de monitoring. L'ONAPAD doit proposer des indicateurs de monitoring et réunir et analyser les données sur la mise en œuvre du CSLP.

Dès le démarrage du processus du CSLP, et notamment sous la houlette de l'ONAPAD, les différents acteurs ont tenu à identifier des indicateurs de monitoring pertinents et mesurables. Un travail important a été fait pour améliorer la liste de ces indicateurs. Fin juin 2003, une consultante internationale s'est rendue au Burkina Faso où, en collaboration avec un expert local, elle a établi une liste d'un minimum d'indicateurs qui sera discutée lors de la conférence nationale sur la révision du CSLP prévue à la fin de l'année 2003.

Il a été extrêmement difficile de réunir auprès des secteurs les chiffres et données dont les indicateurs avaient besoin, notamment parce que ces données étaient collectées de manière plus ou moins autonome sur la base de concepts et de définitions différents. Résultat, il est difficile d'intégrer au système de monitoring des groupes de données complémentaires. A ces problèmes d'ordre statistique, il faut ajouter le manque de compétence adéquate, le peu d'intérêt, surtout au niveau local, à collecter et analyser des données, enfin, le manque de moyens financiers pour réunir les données nécessaires.

Expérience et propositions de la société civile

Il est frappant de noter que lorsqu'on leur demande de mentionner les points forts et les faiblesses du système de monitoring, aucun des représentants de la société civile interrogés n'a mentionné un seul point fort. La faiblesse du système telle que perçue par les interlocuteurs tient ainsi surtout à l'absence de la société civile, à la médiocre circulation de l'information voire tout simplement au non-fonctionnement du mécanisme de monitoring imputable à une série de défaillances comme on le verra ci-après.

En premier lieu, les discussions avec les représentants des OSC ont produit une impression très nette que le monitoring de la mise en œuvre du processus du CSLP était contrôlé essentiellement par les autorités gouvernementales, avec une participation au mieux marginale de la société civile. A vrai dire, les OSC étaient déjà largement absentes au moment de la conception du système de monitoring. On l'a vu, le monitoring de la mise en œuvre du CSLP est fortement centralisé, et seuls quelques ministères y participent. Résultat, il n'y a eu que très peu d'activités concrètes sur le terrain et les OSC ont estimé qu'elles avaient été laissées complètement à l'écart du système de monitoring. Le rôle des organisations de la société civile

n'est pas clairement défini. Alors que quelques acteurs de la société civile sont effectivement membres de certains des comités sectoriels, les OSC ne sont pas représentées partout ; quant aux deux autres niveaux du système, on n'en parle même pas. Et les OSC présentes au sein des comités sectoriels se sont plaintes de ne pas recevoir à temps l'information pertinente ; du coup, elles ne pouvaient pas mener de consultations avec la base et préparer correctement leurs interventions.

Ensuite, les représentants des OSC se sont plaints aussi de n'être pas tenus suffisamment informés de ce qui se passe dans le domaine du monitoring ; en effet, plusieurs interlocuteurs n'étaient pas en mesure de répondre à certaines questions sur le système monitoring. A l'évidence, l'information ne circule pas bien entre les autorités gouvernementales et la société civile. "Le monitoring vous intéresse ? A vous de venir chercher les informations", semble être la règle.

Enfin, certains interlocuteurs ont avancé l'hypothèse qu'aucun système de monitoring n'était viable car, estimaient-ils, le dispositif est trop lourd, le mécanisme de monitoring manque de précision sur les rôles des différents acteurs – qui fait quoi et quand – enfin, ce système ne dispose pas d'un faisceau d'indicateurs adéquat. On a, d'ailleurs, vivement reproché au système d'avoir échoué à intégrer explicitement les questions de genre. De plus, les comités sectoriels ne se réunissaient pas régulièrement, de nombreux ministères n'ont pas appliqué à l'interne le système de monitoring et – sans doute le reproche majeur – des problèmes restent quant à la qualité médiocre de l'information disponible et à la faiblesse de la base de données sur laquelle peut s'appuyer le monitoring.

Les OSC ont fait des propositions très claires sur ce qui devrait être corrigé dans le système. D'une manière générale, le gouvernement est prié de se montrer beaucoup plus ouvert et transparent dans la gestion du processus de monitoring et plus réceptif aux suggestions émanant de la société civile. S'appuyant sur l'évaluation du système en vigueur, de nombreux interlocuteurs ont proposé une participation des OSC à tous les niveaux et dans tous les aspects du monitoring, avec des rôles clairement définis pour chacune d'elles et qu'elles aient les moyens appropriés de mener à bien leur tâche. Mais les OSC devraient chercher d'autres sources de financement pour toute opération située hors de leur domaine de compétence tel que prévu dans le cadre institutionnel.

Certaines organisations ont souhaité la mise en place d'un système fondé sur le consensus, qui améliorerait aussi l'appropriation, partant augmenterait l'efficacité du monitoring. Un tel système, comme l'ont suggéré certains représentants d'OSC, doit être appliqué au plan régional strict conformément à ce que prévoit la stratégie en général de décentralisation de la politique de développement. Cela signifie également qu'il faudra former des organisations de base pour les associer à la collecte de données. Toutefois, il faut offrir une formation également en amont : en effet, il serait souhaitable d'accroître les aptitudes à l'analyse en vue de l'examen et de la synthèse des séries de données.

En outre, d'aucuns relèvent l'absolue nécessité d'intégrer la question des femmes dans le cadre du nouveau système de monitoring, à commencer par – mais pas exclusivement – la prise en compte de facteurs sensibles à la problématique. D'une manière générale, il convient d'améliorer le groupe d'indicateurs et de clarifier leurs définitions. En définitive, il apparaît important de considérer le monitoring comme un processus permanent que le nouveau système devra intégrer dans sa conception.

Modifications proposées

Le réexamen du système de monitoring (qui sera également discuté à l'occasion de la conférence nationale sur la révision du CSLP à la fin de l'année 2003) pourrait bien répondre à plusieurs des revendications de la société civile. Il est probable aussi que certaines des modifications prévues émanent du groupe de représentants de la société civile qui ont participé aux consultations régionales pour la révision du CSLP organisées durant l'année. Proposition de structure du nouveau système de monitoring : a) un comité ministériel d'orientation et de contrôle responsable de la recherche de solutions à des problèmes de mise en œuvre du CSLP ; b) des commissions sectorielles et thématiques chargées de valider les politiques sectorielles et le système de monitoring ; c) des commissions régionales qui feraient le lien, au niveau local, avec le dispositif national. Par ailleurs, il est prévu d'organiser des conférences nationales pour commenter des rapports d'activités nationaux et régionaux et évaluer les ajustements ou correctifs proposés. La nouvelle structure devrait permettre au gouvernement de se poser en véritable chef du processus et devrait encourager l'appropriation du CSLP (comité ministériel), promouvoir des complémentarités et l'interaction entre des politiques sectorielles (commissions sectorielles et thématiques), mieux intégrer la dimension locale (commissions régionales), améliorer le dialogue entre les différents acteurs, enfin, mieux soutenir l'engagement de la société civile. De même, les indicateurs proposés pour le système de monitoring sont beaucoup plus sensibles à la question de genre. Les donateurs n'en restent pas moins toujours assez prudents, surtout en ce qui concerne la structure plutôt lourde de ce système.

4. Étude des capacités requises

Un cadre d'analyse a été mis en place qui devrait permettre une identification des capacités utiles et les possibilités d'action de la coopération suisse pour que les OSC puissent mieux contrôler la mise en œuvre du CSLP. Il s'agit, pour commencer, de définir les rôles présumés de la société civile en ce qui concerne le monitoring. Ensuite, chaque rôle particulier ou chaque fonction devrait engendrer un certain nombre d'activités de monitoring. Ces activités, à leur tour, vont permettre de définir les capacités requises en termes de compétences et de ressources. La différence apparaissant entre capacités existantes et capacités nécessaires des OSC indiquera les besoins spécifiques de chaque organisation. La coopération suisse s'appuiera ainsi sur cette disparité et les différents domaines où existe un potentiel de capacité pour étudier les appuis possibles à la participation des CSO compte tenu des domaines respectifs de compétence du seco et de la DDC. En outre, sont identifiées les organisations susceptibles d'entrer dans des partenariats pour la mise en œuvre des activités proposées. Avant de procéder à l'analyse, nous présentons ci-après les rôles et activités actuels des organisations de la société civile.

Fonctions et activités actuelles des OSC

Interrogés sur leur fonction actuelle dans le monitoring de la mise en œuvre du CSLP, les représentants des organisations se sont montrés quasi unanimes : pour l'heure, les OSC ne jouent pas de rôle actif dans le monitoring. Ce qui a été confirmé au cours des discussions du forum de la société civile en juillet dernier. A ce qu'il semble, si quelques rares ONG siégeant au sein de quelques-uns des comités sectoriels jouent un rôle plutôt formel, elles le doivent aux suggestions appuyées de la Banque mondiale et de donateurs bilatéraux d'engager la société civile dans le processus de monitoring. Des pressions qui ont amené le ministre de l'économie à nommer, par décret, quelques personnalités choisies dans les rangs de la société

civile pour siéger au sein de ces comités. On l'a vu plus haut, toutefois, ce mécanisme présente de sérieux défauts.

Le rôle plutôt faible du Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG), l'organisation faîtière de la société civile, dans le processus de monitoring est particulièrement préoccupant. Interrogé sur l'action du SPONG dans le processus de monitoring, le président de l'organisation n'a pas évoqué d'activités ou de stratégie particulière dans ce domaine. Même si le SPONG compte plus de 80 organisations membres, on est tenté de conclure qu'il n'est pas très efficace à soutenir l'action de la société civile dans le processus de RSP – et plus particulièrement dans le monitoring. Cette faiblesse s'explique principalement par le manque de véritable direction et de moyens de coordination ainsi que par des problèmes internes. Le SPONG pourrait néanmoins à l'avenir jouer un rôle plus actif. Certains signes semblent l'indiquer. En 2002, le gouvernement a reconnu la "cellule nationale" du SPONG comme interlocuteur de la société civile. Le SPONG a également été le principal organisateur du forum de la société civile mentionné ci-dessus, le forum témoignant d'un réel effort de mieux coordonner les OSC. En collaboration avec le PNUD, le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) a lancé quelques autres initiatives intéressantes pour étudier la capacité réelle des OSC et partant renforcer leur rôle dans le processus du CSLP. Outre des ateliers destinés à la société civile, le CGD a rédigé un rapport détaillé sur la capacité des OSC.

La non-existence virtuelle de stratégies de monitoring au sein des organisations consultées met aussi en évidence l'absence de véritable responsabilité reconnue aux organisations de la société civile dans le processus de monitoring. Compte tenu du niveau de connaissance du CSLP de la population burkinabé dans sa majorité et de la base financière précaire de quasiment toutes les organisations de la société civile, on peut très bien comprendre que le monitoring ne figure pas parmi les priorités de beaucoup de ces organisations. Résultat, de nombreuses OSC et en particulier celles jouissant d'une base large et décentralisée, s'activent surtout à informer et conscientiser leurs partisans, dès lors qu'elles savent que c'est là une condition préalable à une véritable participation au CSLP.

Seules quelques organisations ont indiqué que certaines de leurs activités étaient plus ou moins liées au monitoring de la mise en œuvre de la RSP. L'initiative de Christian Aid, une ONG internationale qui a un bureau national au Burkina Faso, est intéressante à plus d'un titre. Le responsable a cherché à recenser de façon détaillée les dépenses du gouvernement ; n'ayant pas pu obtenir les chiffres de manière officielle, il a dû emprunter des voies détournées pour mettre la main sur les données requises pour l'examen, qui a été ensuite réalisé au siège de Christian Aid à Londres. Ce qui fait, toutefois, que le collaborateur de Christian Aid ne peut ni publier le fruit de ses recherches ni l'utiliser pour exercer une quelconque pression. En outre, l'Institut africain pour le développement économique et social – Centre africain de formation (INADES-Formation) et Christian Aid ont renouvelé leurs efforts afin de mieux coordonner le travail des OSC, fondement des activités de monitoring. Les deux organisations préparent actuellement une étude dans ce sens, qui devrait être publiée cette année à l'occasion de la réunion nationale sur la revue du CSLP. Bien qu'il ne s'agisse pas ici, et de loin, de la première tentative d'améliorer la structure interne de la société civile, les auteurs prétendent que leur approche est différente et a de meilleures chances d'aboutir. Comme la réflexion sur le sujet se poursuit et que la publication est prévue pour la réunion nationale, les auteurs ont beaucoup hésité, à juste titre, à en donner les détails.

Autre activité intéressante, l'initiative du CGD qui s'est lancé dans une étude sur le *African Budget Project* (qui fait partie du fameux *Institute for Democracy in South Africa*, IDASA).

Dans la perspective d'une extension du projet lancé en 1999, des chercheurs de dix pays africains (y compris un représentant du CGD) se sont rencontrés en Afrique du Sud en juillet 2003 pour coordonner le travail de recherche sur la transparence des budgets d'une part, et promouvoir la participation au processus d'élaboration des budgets et aux institutions de leurs pays respectifs d'autre part. Les résultats de cette recherche sont attendus en juillet 2004. Le CGD prépare actuellement un atelier sur la question et a sollicité un financement de la Banque mondiale.

Enfin, à mentionner encore les rapports annuels sur la corruption rédigés par le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), un réseau d'organisations de la société civile (principalement organisations syndicales et de défense des droits de l'homme), qui est également soutenu par la coopération suisse. Les rapports, quelle qu'en soit la valeur, font néanmoins état de l'ampleur et de l'évolution de la corruption dans dix secteurs publics, en s'appuyant sur des sondages de l'opinion publique sur la question ; en tant que tels, ils ne sont pas directement liés aux différentes fonctions de monitoring de la mise en oeuvre du CSLP.

Certains représentants des OSC ont déclaré, à propos des activités de monitoring, qu'ils n'avaient pas été contactés par le gouvernement ou n'avaient pas reçu de mandats pour assumer des tâches dans ce domaine. Ces déclarations ont pu donner l'impression que certaines organisations restaient plutôt passives dans les activités de monitoring, et qu'elles attendaient qu'on leur attribue un rôle. Par ailleurs, notamment en ce qui concerne la décentralisation fiscale et le suivi des dépenses, les exigences élevées en matière de capacité d'analyse ajoutées aux difficultés considérables d'accéder à des données et autres informations appropriées, voilà qui suffit amplement à décourager toute initiative dans ce domaine.

Trois rôles principaux à définir

Les interlocuteurs ont été priés de nommer les rôles que les OSC devaient et pouvaient jouer dans le monitoring du CSLP. Les réponses ont porté sur tout le domaine du monitoring. A des fins d'analyse, l'étude a distingué trois principaux rôles en fonction des différents niveaux afférents au continuum du monitoring. Mais il ne faut pas oublier que ces rôles se chevauchent et dans la pratique, ne sont souvent pas clairement dissociables. On peut parler, d'une façon plutôt générale, de "lobbying", de "chien de garde" et "d'avocat". Avant d'entrer dans le détail de la définition de chaque rôle et activités associées, il est essentiel de se rappeler ceci : certes, le budget d'un Etat est un facteur clé, censé traduire dans la pratique les stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté. Par conséquent, le monitoring devra avant tout se concentrer sur la gestion des dépenses publiques. En d'autres termes, les rôles concernent surtout des activités associées à l'analyse budgétaire, au suivi des dépenses et à la pertinence des dépenses.

Le rôle de "lobbying" est situé en amont du processus d'élaboration du budget, donc au niveau de la centralisation, là où le budget est formulé et alloué. A ce niveau, les OSC doivent exercer une pression et attirer l'attention sur les questions de la pauvreté, du côté des dépenses comme des recettes. Cela suppose aussi d'examiner les mouvements budgétaires, de veiller que les estimations budgétaires sont réalistes et intégrées correctement au budget présenté, et que les allocations proposées sont compatibles avec les engagements et déclarations politiques du gouvernement dans le CSLP. Les pressions peuvent aussi toucher l'analyse du budget du point de vue du genre ou la formulation de budgets alternatifs. Ou alors, les "lobbyistes" peuvent entrer en scène au moment de la formulation du budget et des délibérations budgétaires au parlement ; le "lobbying" à ce niveau implique souvent une mobilisation de la presse. Il peut arriver aussi que les OSC décident de lancer une opération de démystification du budget en reformulant certaines parties du document pour permettre aux profanes d'en

pénétrer les arcanes ; une manière de promouvoir la transparence et la participation de la société civile.

Le rôle de "chien de garde" est celui d'observer l'application effective du budget. Les OSC vérifient si les dépenses publiques correspondent aux allocations inscrites au budget. Elles suivent, ou plutôt "traquent" les dépenses jusque dans les ministères concernés, les secteurs, les programmes et les régions. Il s'agit de collecter, traiter et analyser l'information ainsi que de synthétiser et diffuser les résultats. Ce travail d'analyse indépendante est important compte tenu de la nécessité de séparer les fonctions de mise en œuvre et de monitoring. Par ailleurs, des contrôles externes augmenteront la responsabilité (financière) du gouvernement et contribueront à lutter contre la corruption.

Le rôle "d'avocat" est assumé au niveau du peuple et concerne le caractère participatif du monitoring de prestations de service public. Contrôler les résultats produits par les dépenses pour la réduction de la pauvreté se fait souvent à travers des sondages sur la satisfaction des bénéficiaires avec fiches et cartes de points. Le monitoring participatif permet aux populations locales de donner au gouvernement une information de retour positive sur la qualité des biens et des services fournis. Toutefois, le flux des informations ne devrait pas être à sens unique. Les OSC sont aussi tenues d'informer les participants de la base du contexte et de l'objectif du monitoring, des résultats des sondages, de la réaction du gouvernement et de la suite prévue de l'opération. Cette circulation des informations contribue à la conscientisation, à mobiliser l'opinion publique et à institutionnaliser les mécanismes de "feedback", partant accroît l'appropriation et l'engagement politique. Grâce à une décentralisation croissante, le monitoring participatif gagne des points, de même que le rôle des OSC dans ce domaine.

Monitoring: en régie gouvernementale ou hors du système officiel?

Lors du dernier forum de la société civile, la question a été débattue également des limites de la participation des OSC au système officiel de monitoring. Pour certains représentants, les OSC peuvent participer aux commissions thématiques et aux commissions techniques, mais ne devraient pas chercher à obtenir une fonction au niveau décisionnel, car elles ne pourraient alors plus faire contrepoids aux autorités gouvernementales. Autre possibilité, rechercher un statut d'observateur au plus haut niveau du système de monitoring. Dans les discussions avec les représentants des OSC, l'idée a été avancée également que la société civile aurait plutôt intérêt à établir des dispositifs de monitoring à l'extérieur du système gouvernemental. Dans cette même perspective, le représentant du gouvernement interrogé souhaiterait voir les OSC (et le secteur privé) présenter leurs propres rapports de monitoring. Effectivement, compte tenu de la faible capacité d'organisation de la société civile – faiblesse induite surtout par des facteurs internes tels que rivalités entre les dirigeants, course à l'obtention de ressources financières à l'évidence limitées, ou encore manque d'encouragement à la coopération entre les OSC – il est peu probable que la société civile joue un véritable rôle dans le système officiel de monitoring. De fait, c'est un cercle vicieux puisque le gouvernement semble réticent à admettre la société civile comme véritable partenaire dans le dispositif de monitoring tant qu'elle présentera cette faiblesse interne. Et sans un engagement fort, les OSC pourraient bien ne pas sentir la nécessité (ni en avoir non plus la possibilité) d'éliminer ses carences. Les organisations de la société civile pourraient briser ce cercle vicieux en s'investissant dans l'amélioration de leur capacité de manière à assumer des activités de monitoring hors du système officiel. Une approche leur permettrait d'accroître leur crédibilité et simultanément, de motiver d'autres organisations à les rejoindre et à lancer ainsi un processus de résolution de leurs problèmes internes. En aval, des mesures devraient être prises pour intégrer ces activités de monitoring de la société civile au dispositif officiel.

Capacités nécessaires

Pour estimer les capacités requis aux différents rôles de monitoring (voir ci-dessus), les exigences sont rangées par type de capacité, institutionnel, analytique et financier. **La capacité de type institutionnel** inclut l'aptitude à la négociation et à la communication, l'expertise en matière d'interconnexion et de lobbying, le potentiel de mobilisation et la collaboration et coopération existantes. **La capacité de type analytique** se réfère à la notion de "personnel", c'est-à-dire de personnel qualifié et en nombre suffisant, capable de collecter des données, de les analyser et de les traiter ; ce personnel devrait présenter des aptitudes techniques à la conception de modules de recherche, aux tâches statistiques et à la rédaction de rapports. Enfin, **la capacité financière** se réfère plus volontiers à la notion de "matériel" ; elle s'avère utile pour une infrastructure appropriée et pour couvrir les besoins opérationnels et logistiques.

D'une manière générale, les trois types de capacités sont nécessaires à chacun des rôles de monitoring. Mais pour chaque rôle, ils sont nécessaires à des degrés divers et sont en partie interchangeables. Pour assumer correctement **le rôle de lobbying**, les OSC doivent en particulier jouir de très bonnes aptitudes à la négociation et à la communication, d'une ample expertise économique et technique, d'une compréhension approfondie des processus budgétaires et d'une excellente capacité d'observation et de rédaction de rapports. Au-delà de l'infrastructure de base, les exigences en matière de capacité financière sont moins élevées. Mais une bonne interconnexion avec les organisations de la région travaillant sur le même sujet est essentielle pour échanger des expériences et utiliser l'expertise spécifique.

Le rôle de chien de garde est probablement le rôle le plus exigeant puisqu'il requiert une capacité importante d'analyse, des analyses nombreuses et complexes. Mis à part une solide compréhension de la chose comptable, les OSC ont besoin de bonnes compétences pour le traitement et de l'analyse des données, elles doivent être en mesure de rédiger des rapports fidèles et concis. Dans ce cas-là aussi, les exigences financières pourraient être élevées car les la collecte de données et les analyses sont assez longues et coûteuses.

Le rôle d'avocat requiert une capacité au niveau institutionnel puisqu'il s'agit là d'assurer le lien entre le peuple et les structures gouvernementales. Les OSC qui assument ce rôle ont besoin de bonnes aptitudes à la négociation et à la communication pour être efficace des deux côtés. Elles devraient présenter une structure décentralisée et être bien implantées au niveau local. La capacité d'analyse est limitée à principalement des approches à caractère participatif, à la conception de questionnaires et à quelques compétences dans le domaine de la statistique et du traitement des données. La charge financière ne devrait pas être sous-estimée, dès lors que les méthodes à caractère participatif sont plutôt onéreuses et que les activités de coordination et de voyage pourraient s'avérer substantielles.

Capacités requises et capacités existantes

L'étude a procédé à une évaluation de la capacité de monitoring de chaque organisation de la société civile approchée. Cette capacité a été comparée à la capacité requise pour chaque rôle de monitoring, de façon à identifier d'éventuelles lacunes. En général, la capacité des OSC est très faible. Qu'il s'agisse de capacités institutionnelles, analytiques ou surtout financières, comme en attestent de nombreux rapports et documents. Ce diagnostic a été confirmé également lors du récent forum de la société civile et au cours de diverses discussions avec des représentants des OSC. L'absence d'un rôle important de la société civile dans le présent monitoring des politiques de réduction de la pauvreté l'atteste une fois de plus. Néanmoins,

quelques rares organisations de la société civile jouissent d'une capacité qui pourrait bien servir de levier du renforcement du rôle de la société civile dans le processus de monitoring.

Aujourd'hui, aucune OSC n'apparaît en mesure d'assumer **le rôle de lobbying** tel qu'il est défini ci-dessus. Le Centre d'information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB) récemment créé en réponse au manque notoire d'un groupe de pression susceptible d'influencer les processus budgétaires. Comme le CIFOEB n'est pas encore opérationnel, il est prématuré d'en juger les capacités précisément. Mais selon le groupe de membres fondateurs et d'après la documentation disponible, l'organisation a de bonnes perspectives, surtout en ce qui concerne les capacités d'analyse budgétaire, l'expérience dans la gestion des dépenses publiques, la recherche, la communication et la rédaction de rapports et comptes rendus (les membres sont, pour certains, associés à l'Université de Ouagadougou). En outre, l'organisation a noué des liens avec des organisations internationales telles que l'IDASA. Toutefois, la capacité financière du CIFOEB est faible et devrait être renforcée et structurée pour lui permettre d'acquérir les moyens opérationnels et logistiques de démarrer ses activités. Reste que le CIFOEB a les moyens de se développer et pourrait atteindre le niveau du très respecté CERBA, le *Centre for Research and Budget Advocacy* au Ghana.

Le CGD a été identifié d'avoir des capacités susceptibles d'aider la société civile à assumer son rôle de lobbying. Même si l'on considère improbable que le CGD puisse exercer certaines pressions dans le cadre de l'analyse budgétaire et des allocations de dépenses publiques (sa mission se situe plutôt dans le domaine de la gouvernance démocratique), il possède des moyens non négligeables en matière politique et sociale. A noter que financièrement, il est soutenu par le PNUD et le gouvernement de Finlande. Avec ses travaux sur les processus budgétaires et les questions de participation, et son souci, d'une manière générale, pour la transparence des règles et lignes d'action politiques, le CGD pourrait s'avérer un partenaire précieux pour les OSC notamment pour le monitoring des finances publiques.

L'Institut panafricain pour le développement/Afrique de l'Ouest/Sahel (IPD/AOS) prétend pouvoir jouer **le rôle de chien de garde**, et suivre toute la chaîne des dépenses publiques. Apparemment, aucune autre organisation de la société civile approchée ne présente un niveau de capacité suffisant pour assumer ce rôle de monitoring, qui pourrait, légitimement, revenir à l'IPD/AOS. En effet, l'organisation dispose d'un effectif multidisciplinaire de dix professionnels très compétents en matière d'analyse, l'organisation a de l'expérience dans la rédaction de rapports et – en sa qualité d'institut régional et de membre d'une association internationale – peut facilement faire appel à des experts des pays voisins. L'IPD/AOS possède aussi l'infrastructure nécessaire, mais elle n'a pas suffisamment de ressources financières pour assurer ses tâches de monitoring. Dans le cas du monitoring du suivi des dépenses et de la décentralisation fiscale, la difficulté réside surtout, estime le directeur de l'IPD/AOS, dans l'obtention des données et autres informations pertinentes.

Outre l'IPD/AOS, le CIFOEB pourrait aussi assumer le rôle de chien de garde. Une fois opérationnel, le CIFOEB disposerait alors de la capacité d'analyse requise et pourrait se lancer dans le suivi des dépenses.

Quant au **rôle d'avocat**, l'Association Tin Tua (ATT) et le Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG (RECIF/ONG) sont considérés comme les candidats les plus qualifiés en termes de capacité existante. L'ATT a décentralisé son personnel jusqu'au niveau du village ; elle est en mesure de collecter l'information (l'ATT effectue aussi des "diagnostics" des causes de la pauvreté). Selon son secrétaire général, l'organisation dispose d'une poignée de collaborateurs capables de faire des analyses, mais ils devraient suivre une formation pour améliorer leur capacité dans le cadre spécifique du

monitoring. Une formation supplémentaire pourrait s'avérer aussi nécessaire pour qu'ils acquièrent une plus grande efficacité dans leurs relations de collaboration avec les services gouvernementaux. La capacité financière de l'ATT semble assez bonne, soutenue qu'elle est par plusieurs pays européens et ONG internationales. Mais pour des activités coûteuses (et supplémentaires) telles que le monitoring participatif, elle devrait sans doute faire appel à des ressources complémentaires.

Le RECIF/ONG également présente une structure décentralisée avec des membres au niveau de la base. De plus, le personnel de l'organisation est habitué aux relations avec les agences gouvernementales. Mais il manque de capacité d'analyse et devrait être formé à l'élaboration de questionnaires et en matière de techniques statistiques de base et de traitement des données afin d'assurer correctement son rôle d'avocat. Les ressources financières du RECIF/ONG proviennent des cotisations de ses membres, mais elles sont assez modestes et probablement insuffisantes à couvrir les coûts d'opérations importantes de monitoring.

5. Conclusions

Les conclusions sont présentées avec les questions figurants dans le document intitulé "Termes de référence" (cf. Annexe I). Les réponses aux questions sur les recommandations et les partenaires possibles figurent dans la section suivante.

Système de monitoring:

Le procédé de monitoring de la mise en œuvre du CSLP se compose d'un comité technique et décisionnel et de groupes sectoriels au niveau des opérations. La société civile n'a été qu'invitée à participer à quelques-uns de ces groupes. Toutefois, de nombreux groupes sectoriels n'ont pas fonctionné correctement. Et le mécanisme de monitoring dans son ensemble présente des lacunes, en raison essentiellement d'une direction faible dans l'administration, d'une confusion des rôles et des activités, du manque d'une série d'indicateurs de monitoring pertinents, enfin de séries de données douteuses, voire contradictoires. Ce n'est que tout récemment et à la suite d'efforts renouvelés que les indicateurs ont été ramenés au niveau requis. La révision régulière du CSLP, après trois ans de mise en œuvre, devra inclure les nouvelles améliorations du dispositif actuel de monitoring, qui résultent de modifications apportées au mécanisme. On prévoit une amélioration en matière de direction, d'appropriation, d'interaction entre les politiques sectorielles, l'intégration de la dimension locale, le dialogue entre les intéressés ou participants aux enjeux et l'engagement et la participation de la société civile.

Activités de monitoring des OSC:

Seules deux véritables activités de monitoring des OSC ont été signalées, l'une portant sur le suivi des dépenses par un bureau local d'une ONG internationale et l'autre portant sur une étude externe sur la transparence budgétaire et la participation. L'absence virtuelle d'activités de monitoring chez les OSC a plusieurs raisons. Premièrement et surtout, elle s'explique par un manque de capacité à tous les niveaux. Deuxièmement, il s'avère très difficile pour ces organisations d'obtenir les données et autres informations nécessaires. Troisièmement, la plupart des OSC semblent associer le monitoring au dispositif officiel (dont elles ne font généralement pas partie) et ne pensent pas à des opportunités hors de ce système.

Capacités des OSC:

La capacité de monitoring des OSC est très faible, à tous égards, à quelques exceptions près. Il n'est pas surprenant que ces exceptions concernent les organisations jouissant d'un solide appui extérieur. Une organisation jouissant d'une capacité institutionnelle et analytique prometteuse a été identifiée (la CIFOEB) à la fin du continuum du monitoring dans le cadre de l'examen budgétaire. Mais on notera que l'organisation n'est pas encore tout à fait opérationnelle. Quant à la seconde OSC mentionnée dans le rapport (le CGD), il reste quelques incertitudes sur sa mission et sa capacité analytique, qui ne semblent pas correspondre tout à fait, en termes économiques, aux processus de monitoring budgétaire.

Concernant des activités plus en aval du processus de monitoring, on a trouvé une OSC disposant d'une bonne capacité (l'IPD/AOS). Reste qu'elle pourrait avoir besoin d'une aide financière pour couvrir les coûts opérationnels et logistiques. Ses points forts en matière institutionnelle et analytique sont étroitement liés à ses relations internationales. De plus, la jeune organisation CIFOEB pourrait se porter sur les rangs pour assumer des activités de monitoring dans le domaine du suivi des dépenses.

Pour contrôler les prestations de services publics, deux réseaux d'ONG (l'ATT et le RECIF/ONG) solidement implantés dans le tissu local et présentant des structures

décentralisées ont été identifiés. Certes, l'expérience et l'aptitude à travailler avec les populations de la base sont nécessaires mais insuffisantes pour un monitoring participatif ; en effet, cette capacité ne peut que difficilement se substituer à une capacité financière ou analytique.

Stratégies des OSC:

Considérant le rôle insignifiant des OSC dans le processus de monitoring et le peu d'activités dont nos interlocuteurs ont fait état, il n'est pas surprenant qu'aucune organisation de la société civile ne puisse présenter de stratégie claire de participation au processus de monitoring. Les OSC ne semblent pas non plus avoir de stratégie commune dans ce domaine. A l'évidence, le monitoring n'est pas pour elles une véritable priorité ; on comprend qu'elles ont à résoudre d'autres problèmes fondamentaux et plus urgents : assurer leur pérennité financière, consolider leur organisation et coordination interne et externe, collecter des informations pour rester, elles-mêmes et leurs membres et partenaires, informés puisque c'est un préalable à une participation effective à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Rôle de la société civile:

Le rôle actuel des OSC dans le processus de monitoring est au mieux marginal. Seuls quelques membres de certaines organisations ont été associés au système officiel de monitoring et sont présents dans des groupes sectoriels. Mais lorsqu'on demande aux OSC quel rôle elles pourraient jouer dans un processus de monitoring, les réponses touchent à peu près toute la gamme des fonctions imaginables. La question a déjà été abordée de l'opportunité de concentrer les efforts sur un rôle à l'intérieur ou à l'extérieur du système officiel de monitoring. Il est ressorti des discussions que chaque organisation, pour elle-même, devait chercher à accroître sa crédibilité par des activités de monitoring à l'extérieur du système officiel, aussi longtemps que la société civile restera mal organisée et ses composantes mal coordonnées.

Expériences et propositions d'organisations de la société civile:

Comme seules quelques OSC ont participé au système officiel de monitoring, les expériences que ces organisations ont faites dans ce processus ont été plutôt décevantes. Elles se sont plaintes notamment du rôle marginal qui leur a été concédé. Les organisations qui ont effectivement participé à ce dispositif ont déploré les retards dans la réception d'informations importantes, l'irrégularité des réunions et les carences liées aux défauts structurels du mécanisme de monitoring. Les OSC ont déclaré encore qu'elles avaient de la peine à obtenir les informations sur les évolutions et développements dans le domaine du monitoring ; elles ont parlé de leurs frustrations concernant le manque de sensibilité à la question de genre dans le processus de monitoring.

Les propositions des OSC pour améliorer le monitoring de la mise en œuvre du CSLP sont nombreuses ; les OSC réclament de pouvoir participer au processus déjà au moment de sa conception, elles demandent une plus grande ouverture et une transparence dans la gestion du processus. En outre, elles aimeraient que le rôle de la société civile soit substantiel et clairement défini, et veulent les moyens adéquats d'accomplir leur tâche. Les suggestions touchant au contenu du dispositif de monitoring se rapportent à une régionalisation complète, à l'intégration de la question de genre, à de meilleurs indicateurs, clairement définis.

6. Recommandations

Les quatre recommandations générales ci-après sont suivies de la liste des possibilités d'intervention du seco et de la DDC ainsi que des partenaires présentant de bonnes perspectives compte tenu de leurs champs respectifs de compétence.

Recommandations générales

- Le processus de monitoring est la clé du succès de la mise en œuvre du CSLP et les organisations de la société civile sont très bien placées pour y contribuer de façon active. La Coopération suisse devrait aider à renforcer leurs capacités dans ce domaine.
- La société civile s'est vu concéder un rôle marginal dans le dispositif officiel de monitoring. Les OSC devraient envisager de définir leur rôle de monitoring à l'extérieur du système officiel, avec l'appui de la Coopération suisse.
- La Coopération suisse, en soutenant une participation accrue de la société civile dans le processus de monitoring, est invitée à concentrer son aide sur l'amélioration des capacités de monitoring de certaines organisations en particulier plutôt que d'œuvrer à renforcer la faible coordination entre différents agents de la société civile en général.
- Il est souhaitable que la Coopération suisse contribue à accroître au sein de l'organisation elle-même les capacités de monitoring plutôt que la capacité générale. Le but étant de lui permettre d'assumer une fonction particulière dans le monitoring.

Possibilités d'intervention du seco

- Le CIFOEB pourrait devenir, pour le seco, un partenaire clé dans le monitoring du processus et de l'analyse budgétaires. Afin de tester les capacités de cette jeune organisation, et en même temps de réduire le risque pour le seco, il serait prudent d'examiner soigneusement la situation. Un petit financement initial permettra le démarrage du CIFOEB. Ensuite, le seco commandera une brève étude sur l'examen budgétaire pour évaluer la qualité du CIFOEB. Si les résultats sont concluants, d'autres examens suivront et la série d'analyses devrait s'étendre progressivement au suivi des dépenses. L'institutionnalisation de la collaboration devrait, à terme, déboucher sur un partenariat entre le CIFOEB et le seco.
- L'IPD/AOS pourrait commencer à travailler sur le monitoring du suivi des dépenses, avec l'appui du seco. Le partenariat existant entre l'IPD/AOS et la Coopération suisse facilitera la collaboration dans ce domaine. Durant la phase initiale, le seco pourrait en particulier encourager et aider l'IPD/AOS à procéder à des échanges avec d'autres membres de son association. A long terme, le seco pourra appuyer l'IPD/AOS dans le développement de capacités de formation pour le monitoring du suivi des dépenses et contribuer à la multiplication des compétences dans ce domaine.

Possibilités d'intervention de la DDC

- La DDC peut accroître sa collaboration actuelle avec l'ATT en soutenant le développement de capacités décentralisées dans le cadre du monitoring participatif de l'offre de services publics. Les possibilités d'intégration de ce nouveau domaine dans les activités d'alphabétisation de l'ATT méritent une attention particulière, car elles sont porteuses de grandes synergies.
- La DDC pourrait mieux recentrer ses efforts sur la question de genre en collaborant avec le RECIF/ONG dans le domaine du monitoring de l'offre de services publics. La DDC pourrait aider à mettre en place auprès du RECIF/ONG la capacité analytique requise, puis

la mise à disposition de moyens financiers pour la poursuite d'activités de monitoring spécifiques. Les activités de formation du RECIF/ONG en faveur de ses nombreuses organisations membres, son expérience de l'approche participative ou encore sa participation au processus de CSLP font aujourd'hui du RECIF/ONG un partenaire intéressant et précieux pour la DDC.

Annexe I: Termes de référence

Objectifs

La présente étude vise à informer le seco et la DDC de leurs possibilités d'intervention pour soutenir l'action des organisations de la société civile dans le monitoring du CSLP au Burkina Faso. A cet effet, l'étude se propose d'analyser le rôle actuel et probable des OSC dans le processus de monitoring du CSLP, leurs capacités et limites dans ce domaine et la nécessité de soutenir leur participation au processus de monitoring. Le résultat de cette étude reflétera en particulier la perspective de la société civile sur ces questions.

Plus généralement, l'étude peut être également considérée comme partie prenante du développement d'un "méta-monitoring", celui-ci faisant partie du mandat spécifique défini dans les termes du contrat entre seco/DDC et le service de désendettement.

Les tâches du Service de désendettement

Dans l'ensemble, le service de désendettement a pour tâche d'étudier le système de monitoring actuel et prévu tel qu'il se rapporte au CSLP au Burkina Faso, en soulignant la participation des OSC. Pour répondre aux questions ci-dessous, on analysera trois sources d'information : a) une liste bibliographique, b) les délibérations et les résultats du forum de 3 jours de la société civile sur le CSLP, et c) 15 à 20 entretiens menés avec les représentants des OSC (et autres acteurs considérés comme nécessaires). Pour ces deux dernières sources, le consultant se rendra au Burkina Faso.

Les questions à poser sont les suivantes:

- Quelles sont les principales caractéristiques du système de monitoring actuel et prévu dans le cadre du processus du CSLP?
- Quelles ont été les activités de monitoring spécifiques des OSC, notamment les activités concernant le suivi des dépenses et la décentralisation fiscale?
- Quels sont les points forts et les faiblesses des OSC dans leurs activités concrètes de monitoring?
- Quelles sont les stratégies des OSC pour participer plus activement au processus de monitoring?
- Quel rôle les organisations de la société civile ont-elles joué dans le processus de monitoring et quelles fonctions ces mêmes organisations pourraient-elles assumer à l'avenir?
- Quel type d'expériences les OSC ont-elles acquies au cours du processus de monitoring, quelles difficultés ont-elles rencontrées et dans cette perspective, quelles propositions font-elles pour améliorer la situation?
- Quelles recommandations peut-on formuler pour le seco et la DDC, compte tenu de leurs champs de compétences respectives, en termes d'intervention à l'appui et au renforcement de la participation des OSC?
- Quels sont les partenaires de la société civile les plus intéressants pour la DDC et le seco?

Annexe II: Bibliographie

- AFRODAD and Christian Aid. CSO Involvement in the PRSP Process: A Case for Burkina Faso. French Version. 2002.
- Agence Canadienne de Développement International. Programme d'appui aux cadres nationaux de suivi/évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté (PARSEP) Bénin-Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Mali-Niger. Proposition de Programme d'appui. 4 mars, 2003.
- CGD/PNUD. Etude sur les Compétences et les Potentialités des Organisation de la Société Civile au Burkina Faso. Rapport. Décembre 2002.
- CGD/PNUD. Projet du Programme d'Activités de Suivi et du Mise en Œuvre des Résultats du 1^{er} Forum de la Société Civile. 31 juillet 2003.
- DANIDA. Revue du processus CSLP au Burkina Faso. Une contribution à la revue internationale du processus CSLP. Projet de rapport final. Janvier 2002.
- Délégation de la Commission Européenne au Burkina Faso. Etude d'identification d'un programme d'appui à la société civile au Burkina Faso. Rapport final de la Phase 3. Participe GmbH. Juin 2003.
- Development Initiatives/Gerster Consulting. Evaluation of SDC's Bilateral Engagement in the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP). Part 2: Case Study Burkina Faso. March 2003.
- EEC Canada Inc. Etude diagnostique des dispositifs de suivi/évaluation des Cadres Stratégique de Lutte contre la Pauvreté au: Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Mali et Niger. Agence Canadienne de Développement International. Octobre 2002.
- Hassane, I.A. Evaluation du Processus Participatif dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) du Burkina Faso. Rapport de Consultation. IPD/AOS. Ouagadougou, 2002.
- IMF/IDA. Burkina Faso: Enhanced Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative Completion Point Document. Washington DC, March 28, 2002.
- IMF/IDA. Burkina Faso: Joint Staff Assessment of the Poverty Reduction Strategy Paper Annual Progress Report. Washington DC, Octobre 8, 2002.
- Institute of Development Studies. Participatory Monitoring and Evaluation: Learning from Change. IDS Policy Briefing 12. November 1998.
- IREC. Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) Assessment in Burkina Faso. Report prepared for epep and Diakonia. Ouagadougou, January 2003.
- Jubilee Resarch. Analysis of Burkina Faso's Completion Point Deal. May 8, 2002. http://www.jubileeplus.org/databank/profiles/burkina_analysis.htm
- Ministère de l'Economie et des Finances. Burkina Faso: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Ouagadougou, mai 2000.
- Ministère de l'Economie et du Développement. Rapport Consolidé de la Mise en Œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 200-2003. Ouagadougou, juin 2003.

- Ministère de l'Economie et du Développement/Secrétariat Général. Mission d'appui à l'élaboration d'indicateurs de suivi du CSLP du Burkina Faso. Rapport préliminaire. Ouagadougou, 9 juillet 2003.
- Ministère de l'Economie et du Développement/Secrétariat Général/INSD/ONAPAD. Indicateurs clé de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Noyau d'indicateurs issu de l'atelier de Tenkodogo. Version 1.1. Ouagadougou, juin 2003.
- Ministère de l'Economie et du Développement/STC. Atelier de restitution mission d'appui à l'élaboration d'indicateurs de suivi du CSLP du Burkina Faso. Rapport préliminaire. Ouagadougou, 9 juillet 2003.
- Ministry of Economy and Development/Ministry of Finance and Budget. Poverty Reduction Strategy Paper. Progress Report 2001. Ouagadougou, September 2002.
- OXFAM. Influencing Poverty Reduction Strategies: A Guide. March 2002.
- PNUD. Document Cadre de Référence pour le Renforcements des Capacités des Organisations de la Société Civil au Burkina Faso. Janvier 2002.
- Sawadogo, S.M. Mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) au Burkina Faso et interventions de la Coopération Suisse. Note T-721. Ouagadougou, mars 2002.
- STC/Cellule Nationale de Renforcement des Capacités de la Société Civil. Forum de la société civil sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ouagadougou, 28-30 juillet, 2003.
- Tikare, S. D. Youseff, P. Donnelly-Roark, and P. Shah. Organizing Participatory Processes in the PRSP. World Bank. Draft for Comments, April 2001.
- World Bank. Evaluation of the Comprehensive Development Framework (CDF): Burkina Faso Case Study. June 2003.

Annexe III: Personnalités consultées

Nom	Fonction	Organisation
Ouoba B. Benoît	Secrétaire exécutif	Association Tin Tua
Augustin Loada	Directeur exécutif	Centre pour la gouvernance démocratique (CGD)
Joseph Ki-Zerbo Lazare V. Ki-Zero	Directeur Chercheur en sciences humaines	Centre d'études pour le développement africain (CEDA)
Sanoussa Gansonre Sanon Kaboré Emmanuel Gansore	Secrétaire général Chargé de programme Chargé de programme	Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP)
Mathias C. Batabe Ramani A. Traoré	Directeur Conseiller en formation	Institut panafricain pour le développement/Afrique de l'Ouest/Sahel (IPD/AOS)
Joseph M. Somé Pauline Yaméogo	Secrétaire exécutif Secrétaire exécutif adjointe	Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES)
Bonoudaba Dabiré	Secrétaire permanent	Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social - Ministère de l'économie et du développement (STC-PDES)
Rosine Ouedraogo Ambroise Zoungrana Xavier Bakyono Samuel Sanwidi	Secrétaire permanente Président du comité technique d'appui Trésorier général Membre du comité scientifique	Association pour l'éducation non-formelle (APENF)
Samuel Yanéogo Etienne Bazié	Secrétaire exécutif Assistant technique	Office de développement des églises évangéliques (ODE)
Marie Louise Nignan Madeleine Ouangrawa Françoise Piouparé Georgette Koala	Coordonnatrice nationale Présidente commission spécialisée "bonne gouvernance" Présidente commission spécialisée "environnement" Présidente Commission spécialisée "sécurité alimentaire"	Coordination des ONG féminines du Burkina Faso (COAFEB)
Elie J. Ouedraogo Victor Sanou Basga E. Dialla Seglaro A. Somé Abdoulaye Zonon	Directeur exécutif Expert en information-communication Sociologue Economiste Economiste	Centre d'analyse des politiques économiques et sociales - Présidence du Faso (CAPES)
Dè H. Millogo	Directeur du bureau national	Institut africain pour le développement économique et social (INADES-Formation)
Dieudonné Yameogo	Secrétaire permanent	Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC)
Ernestine Sanogo/Okoko Antoinette Ouedraogo	Coordonnatrice Membre du conseil d'administration	Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG (RECIF/ONG)
Clémentine Ouédraogo	Présidente du conseil d'administration	Secrétariat permanent des ONG (SPONG)
Jérémy Ouangrawa	Coordonnateur national	Christian Aid, Bureau national/Burkina Faso
Paul T. Ilboudo Dieudonné Zaongo Albert Korgho	Représentant Chef de la division appui aux autres structures d'autopromotion Collaborateur de la division éducation de base	Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)
Benoît Ouedraogo Marianne Sedogo	Président Trésorier général	Association burkinabé pour l'annulation de la dette (ABAAD)